

Organisateur :

Graines de Fermiers

Maison des associations, 12 place
Garibaldi
06300 Nice -Tél : 06 51 09 07 26
N° d'habilitation: 0060472 CL
000116

Projet pédagogique
Accueil collectif de mineurs
Tranche d'âge : 6-10 ans

Préambule : « Chers lecteurs, ce document est un document obligatoire pour tous les ACM, il garantit la qualité de l'engagement éducatif du centre et s'adresse à toutes les parties prenantes de l'éducation des enfants accueillis : familles, dirigeants, animateurs, intervenants extérieurs ».

1. Le contexte

Horaires d'accueil: 8h -17h30 (18h en été)

Les locaux d'accueil : école Ray Garbella,
Ecole La Capelina, 70 bd Virgile Barel

L'ORGANISATEUR :

Graines de Fermiers est une association loi 1901, elle a pour but de développer les actions environnementales, socio éducatives, culturelles et sportives en faveur du plus grand nombre.

Le projet éducatif

En lien direct avec le but de l'association, Graines de fermiers souhaite proposer une action éducative qui sensibilisera la découverte et la protection de l'environnement.

L'éducation à l'environnement est nécessaire pour les adultes de demain car ce sont nos enfants qui devront protéger leur environnement. Une prise de conscience est en train de se mettre en place et il faut être préparé à agir, aussi pour cela, il faut connaître et pouvoir en parler. La question de l'environnement est omniprésente dans nos vies encore plus en ces temps de réchauffement climatique. Il faut faire passer un vrai message aux générations futures afin de les rendre acteurs des changements.

Il faut que le public, quel qu'il soit, connaisse et comprenne le monde qui l'entoure. Une action environnementale sortie de son contexte est sans suite, sans retombées sur le futur. C'est pour cela que la découverte ou l'approfondissement du monde qui nous entoure permettra de mieux le protéger, afin que les mentalités changent.

Valeurs éducatives de l'association

Citoyenneté:

- Favoriser la tolérance et la vie en collectivité

- Favoriser l'esprit de coopération
- Valoriser l'expression du groupe et de l'individu
- Développer la socialisation et favoriser l'intégration de tous
- Développer une attitude civique pour tous

Autonomie :

- Etre acteur de ses vacances
- Valoriser les compétences de chacun
- Favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie
- Inciter à la prise d'initiative et à l'engagement de tous
- Impliquer les enfants dans les différents temps

Environnement :

- Favoriser la découverte d'activités environnementales
- Découvrir le monde pour mieux le protéger
- Favoriser les actions éco citoyennes
- Découvrir et protéger le patrimoine de la région
- Favoriser les actions protégeant l'environnement

CARACTÉRISTIQUES DE L'ALSH

Choix de la structure pour permettre la découverte et l'appropriation des lieux naturels proches : les enfants partent en sortie toute la journée sur les parcs et jardins dans et aux alentours de Nice en utilisant les transports en commun (tram et lignes régulières de bus).

Les locaux font office de lieu d'accueil du matin, du soir et de lieu de repli en cas d'intempérie.

Les pique-niques du midi sont fournis par les familles.

Un incontournable du planning : une fois par semaine une visite de la ferme pédagogique

« Brin de Laine » à Castagniers est prévue. Moment privilégié pour développer la responsabilisation et créer des liens avec les animaux de la ferme.

LIEUX FRÉQUENTÉS :

Nous fréquentons les parcs proches du point d'accueil, ainsi que d'autres parcs plus

éloignés à moins d'une heure en transports en commun, offrant plus d'espace et des milieux plus naturels et variés, tel que le Mont Boron, le Mont Vinaigrier, l'Aire Saint Michel, le Plateau de la Justice (Grande Corniche), le parc Estienne d'Orve et bien d'autres.

Nous disposons également d'un partenariat avec la ferme Brin de laine à Castagniers.

2. L'équipe pédagogique

Directrice : Alice Aldebert (DE JEPS) et Violette Pessi (DE JEPS)

Animateurs: Tao (BTS GPN), Zami (BTS GPN) Charlotte (BAPAAT), Jauffrey (BAPAAT), Arthur (BAFA), Marine (BP JEPS), ainsi que d'autres animateur occasionnels selon les besoins.

Les animateurs de Graines de Fermiers sont choisis pour leurs compétences techniques et pédagogiques dans le domaine de l'éducation à l'environnement et / ou pour leurs affinités avec la nature et leur adhésion aux valeurs de l'association.

Deux réunions de préparation permettent de mettre en place en équipe le Projet Pédagogique et le planning des activités. Des réunions en équipe complète auront lieu tous les jeudis soir lors des vacances. Des points quotidiens plus informels d'un quart d'heure seront également faits en fin de journée.

L'équipe dispose d'une arrière salle pour ranger son matériel.

3. Public accueilli

Le public est d'origine socioculturelle variée avec autant de filles que de garçons. Les enfants vivent en majorité en milieu urbain et fréquentent la nature des parcs et jardins sans forcément la connaître, à quelques exceptions près. D'une année à l'autre le centre accueille en grande partie les mêmes enfants qui connaissent bien le fonctionnement du centre qui est une petite structure.

4. Intentions éducatives

Le centre doit avant tout être un endroit où l'on fait des **expériences** qui nous permettent de grandir à notre rythme. Les activités proposées doivent être des catalyseurs **d'expériences stimulant la découverte**. Elles doivent en outre être le reflet des ambitions éducatives partagées à Graines de fermiers.

Sans oublier que les enfants sont en **VACANCES**, ils sont soumis tout au long de l'année au rythme pressé de la ville, l'ambiance doit être, autant que faire se peut, décontractée et non stressante.

Dans une société où les enfants sont en permanence « alimentés » en activités préconçues, Il est primordial de leur laisser des temps durant lesquels ils vont pouvoir créer leurs propres jeux, univers et relations, afin qu'ils conservent cette capacité à concevoir leur vie.

Mise en garde : nos actions en matière d'éducation à l'environnement vers un développement durable ne doivent pas servir à faire naître chez les enfants l'expression de craintes par rapport aux enjeux environnementaux, mais bien des messages positifs face aux défis qui nous attendent et pour lesquels nous devons être acteur.

Concernant les relations liant les équipes pédagogiques, le maître mot sera : la communication. Des temps seront prévus à cet effet.

5. Objectifs pédagogiques de la période

Les objectifs éducatifs phares de notre action :

Développer la socialisation au sein du groupe	<ul style="list-style-type: none">• En permettant la vie en collectivité pour apprendre à se connaître• En encourageant l'entraide• En proposant de participer à des activités sportives• En permettant de créer et respecter les règles du centre• En favorisant l'expression et l'écoute de tous pour mieux se respecter l'autre• En favorisant la communication
Favoriser la prise de responsabilité et autonomie	<ul style="list-style-type: none">• En favorisant la participation à des tâches collectives• En responsabilisant sur l'entretien du matériel commun• En favorisant l'expression des avis de chacun• En permettant de tenir un rôle au sein du groupe (badges)• En donnant la possibilité d'échanger ses connaissances et faire profiter le groupe de ses observations et de ses impressions lors des sorties• En incitant à prendre soin de ses affaires• En favorisant le faire tout seul lors d'activité ou pendant les autres temps d'accueil
Favoriser la découverte de la nature	<ul style="list-style-type: none">• En permettant d'utiliser du matériel et des documents d'observation scientifiques• En permettant de se détendre et profiter d'un cadre naturel• En proposant des jeux nécessitant une mise en contact avec la nature• En favorisant la connaissance de la faune et la flore de sa région• En sensibilisant au respect de son environnement• En permettant de participer à des activités de pleine nature• En incitant à mener des actions en faveur de la protection de l'environnement

6. Moyens pédagogiques

Au niveau du point d'accueil seront mis en place des lieux permanents d'activités : lecture, construction, dessin et jeux de carte... Pour les activités, le centre dispose de matériels pédagogiques permettant de varier les activités : manuelles, sportives, artistiques et scientifiques. Ces matériels seront complétés lorsque les activités auront des besoins spécifiques. Au cours de leur séjour, les enfants profiteront de leur environnement immédiat (aménagement des parcs, musées, événement...).

7. Moyens de mise en œuvre : comment s’y prend-on ?

Trame du projet

A chaque semaine correspond un thème défini. Les activités proposées lors de l'accueil sont toutes en lien avec le thème et les objectifs du projet.

Comme le stipule le code de l'action sociale et des familles (CASF Art. 277) un des impératifs pédagogique d'un ACM est de proposer des activités variées. Les activités seront aussi bien scientifiques, sportives, manuelles, d'expression, artistiques, culturelles...

Elles permettront aux enfants de développer leur curiosité par rapport au thème de la semaine.

Les temps de vie quotidienne participent également à favoriser la prise d'autonomie et la socialisation. Ils donnent l'occasion aux enfants d'évoluer au sein d'un groupe et de la collectivité, ils encouragent la prise de responsabilités.

Mise en place du planning d'activité :

Depuis 2011 dans son rôle de conseiller la DDCS¹, constatant les difficultés récurrentes des Directeurs d'ACM à passer de l'intention éducative au concret de l'action, a élaboré et mis à disposition un outil facilitant cette démarche : L'**ARBRE PEDAGOGIQUE**. Cet outil a pour vocation de favoriser l'implication des animateurs dans le projet pédagogique ainsi que leur compréhension du sens de leurs actions. Il peut également servir de support d'évaluation des pratiques.

Evaluation du projet pédagogique

Evaluation des activités : en fonction de la position de l'activité sur les arbres pédagogiques, (socialisation, responsabilité et autonomie, découverte de la nature) l'animateur choisira quel critère de progression des objectifs éducatifs il souhaite observer, et suivant quels indicateurs. Il le mentionnera sur sa fiche activité.

Les questions que pourront se poser les animateurs seront : qu'est ce que j'aimerais observer ? (exemple d'objectif : que les enfants communiquent entre eux), quel moment choisit-on pour observer cela ? (exemple de critère : au cours d'un jeu de coopération), qu'est ce qui peut nous permettre d'observer cela ? (exemple d'indicateur : les enfants comparent ce qu'ils ont trouvés).

Au terme de l'activité l'animateur donnera une appréciation avec les points positifs et les éléments qui pourront-être améliorés.

Ces questions pourront également être posées afin d'évaluer les temps de vie quotidienne et collective.

8. Projet de fonctionnement

JOURNÉE TYPE DES ENFANTS :

Horaires		Ce que fait l'enfant
8h00 à 9h00	Accueil échelonné des enfants	L'enfant place son repas dans la glacière de son groupe. Il dispose d'un temps en autonomie et peut profiter des différents lieux permanents d'activités.
9h00 à 10h00	Transport	En binôme, il est responsabilisé par rapport à son camarade et vice versa. Il se conforme aux règles.
10h00 à 12h00	Activité	Il participe de manière active*
12h00 à 14h00	Repas + temps calme	Avant chaque repas l'enfant se lave les mains, ou utilise un gel hydro-alcoolique mis à disposition par le centre. Il se restaure. Après le repas, Il se repose allongé ou pratique une activité dans le calme en respectant le repos des autres enfants.
14h00 à 15h45	Activité	Il participe de manière active*
15h45 à 16h15	Goûter	L'enfant mange son goûter dans le calme et la convivialité.
16h15 à 17h00	Transport	Même principe que le matin.
17h30 à 18h00 (horaire d'été)	Accueil des parents	De retour au centre, l'enfant est en temps en autonomie et peut profiter des lieux permanents d'activités

*Autant que faire se peut, tous les enfants doivent participer à l'activité. Si exceptionnellement un enfant souhaite se mettre en retrait en ne participant pas, pour des raisons de sécurité, il devra rester à proximité d'un animateur. Il aura la possibilité d'intégrer l'activité en cours de route à un moment opportun.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

Avant

Des temps de travail seront prévus pour l'organisation matérielle et temporelle de la période :

- synchronisation du fonctionnement de l'accueil et révision de la réglementation ;
- réalisation des plannings et animations ;
- choix des parcs et lieux d'animation ;
- organisation pour prévoir les lignes de bus, les arrêts et le temps de chaque trajet ;
- préparation des besoins matériels, pédagogiques et sécuritaires ;

Pendant

Un référent pour chaque groupe sera défini, il coordonnera les journées. Les tâches sont réparties de manière équitable et formelle.

horaires	Ce que fait l'animateur
8h00	<ul style="list-style-type: none">- Récupération du matériel de la journée, des dossiers des enfants auprès de la direction.- Contrôle du matériel des lieux permanents d'activités.
8h00-9h00 Accueil des enfants	<ul style="list-style-type: none">- Accueil des parents et des enfants (proposition de collation : jus de fruit, café, biscuit), pointage des enfants présents- Assiste l'enfant lorsqu'il place son repas dans la glacière de son groupe.- Propose d'aller aux toilettes avant de partir vers le lieu d'activité.
Transport	<ul style="list-style-type: none">- L'animateur fait preuve d'une extrême vigilance : Il respecte les règles du code de la route et se conforme aux règles rappelées dans INSTRUCTIONS DEPARTEMENTALES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2016 de la DDCS. Il est prévenant sur la sécurité des enfants.
Activité	<ul style="list-style-type: none">- L'animateur aura préalablement défini son rôle avec son binôme ou ses partenaires (meneur, suiveur). L'activité proposée à un intérêt pédagogique lié à l'environnement et aux objectifs du projet pédagogique. Elle mettra l'enfant en position d'acteur de son apprentissage.
Repas	<ul style="list-style-type: none">- Entre 11h30 et 12h30, selon les besoins des enfants et l'activité prévue.- L'animateur fait respecter les règles d'hygiène.- Le temps du repas est un moment calme et convivial.- Les petits se dispersent vite, donc éviter d'excéder les 45 minutes 1h de repas.- L'animateur veille à ce que les enfants mangent au moins la majorité de leur repas.- Pour une question de respect de la réglementation en matière de sécurité sanitaire, tous les restes sont jetés en fin de repas. L'animateur a un rôle éducatif à mener dans le sens de la limitation du gaspillage auprès des enfants et des parents.
temps calme	<ul style="list-style-type: none">- Le temps calme (environ 1h) permet de :<ul style="list-style-type: none">- Laisser les enfants digérer.- Reprendre de l'énergie.- Couper le rythme de la journée.- Se reposer ou dormir.- Le premier quart d'heure sera consacré à installer les enfants dans le lieu de leur choix, à l'écart des uns des autres, afin de favoriser le calme et l'occupation par ses propres moyens, et ainsi susciter l'imagination et la découverte par le silence.- Les enfants choisissent une activité calme (dessin, jeux de société, livres, repos...)
Activité	<ul style="list-style-type: none">- Mêmes préconisations que le matin
	<ul style="list-style-type: none">- Même organisation que le matin

Goûter + Transport	Pour le goûter, l'animateur aura prévu le goûter (pain, fruits secs, confiture, miel). - Prévoir le temps du goûter (préparation, manger et rangement). - Anticipation d'une éventuelle circulation ou la foule dues à la saison ou l'heure de pointe.
Accueil du soir été 18h00	- Il veille à ce que les enfants s'occupent dans le calme. - Retour sur la journée auprès des enfants à l'aide du tableau des ressentis de l'enfant - Retour de la journée auprès des parents (explication constructive). - Points et détails sur la journée du lendemain auprès des parents (matériel spécial, horaire, lieu...).
18h-18h15 Retour au sein de l'équipe pédagogique	- Evaluation des animations et des temps de vie collective par rapport aux notions environnementales abordées (se rapportant au thème) et aux objectifs du projet pédagogique visés (socialisation, responsabilité et autonomie, découverte de la nature). - Ressentis des enfants et des animateurs. - Difficultés rencontrées. - Points et détails sur le lendemain ou semaine suivante (matériels, horaires...). - Récupération du matériel de la journée, des dossiers des enfants par la direction.

Après la période de vacances :

Un temps de travail sera prévu afin de faire le bilan du centre :

Bilan des vacances et des thèmes, ressentis des animateurs, récupération du matériel, élaboration des fiches d'évaluation, transmission des photos.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Rappel des objectifs du projet pédagogique :

- développer la socialisation au sein du groupe ;
- favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie ;
- favoriser la découverte d'activités environnementales ;

L'ANIMATION, c'est : **partager, faire grandir, éduquer, découvrir, s'amuser.**

Graines de fermiers oriente ses animations vers l'environnement, la nature et les animaux tout en développant le respect de l'autre et de chacun, et en permettant à chaque enfant de devenir responsable.

Les animations se basent sur la sensibilisation, l'observation, la découverte, l'exploration, l'intuition, le développement par les sens, et la réflexion personnelle.

La méthode pédagogique qui répond aux valeurs de Graines de fermiers se situe sur le courant de l'éducation nouvelle, en s'inspirant de différents pédagogues comme Freinet, Montessori, ou Piaget.

Il s'agit principalement de mettre les enfants dans l'action et dans l'expérience en respectant le rythme et les besoins de chacun.

Citation de Freinet instituteur et pédagogue du 20^{ème} siècle sur le tâtonnement expérimental :

"Il s'agit de laisser les enfants émettre leurs propres hypothèses, faire leurs propres découvertes, éventuellement constater et admettre leurs échecs mais aussi parvenir à de belles réussites dont ils peuvent se sentir les vrais auteurs. Les résultats ? Une motivation très forte, une implication immédiate de chaque enfant, qui acquiert ainsi confiance en lui et en ses possibilités de progresser par lui-même.

L'intérêt réside aussi dans le fait qu'il est inutile d'apprendre par cœur quelque chose que l'on a découvert par le tâtonnement expérimental ; on s'en souvient sans effort. [...] " ²

PLAN d'une animation :

- Présenter le moment d'animation, son contenu ;
- Synthétiser et énoncer clairement les messages ;
- Faire émerger les représentations des enfants (faire appel à leurs connaissances) ;
- Stimuler la curiosité (provoquer le questionnement, faire appel à la reformulation, créer du lien avec les autres animations) ;
- Mettre les enfants en activité et les inviter à l'action ;
- Combiner les modes d'apprentissages et diversifier les supports et outils pédagogiques (visuels, auditifs, kinesthésiques) à travers des explications ou discussions, des outils scientifiques ou spécifiques, des clés de détermination ou l'observation.
- Faire un retour en fin d'animation pour évaluer la qualité de l'animation ainsi que le ressenti des enfants

TRAVAIL DE PRÉVENTION DE L'ANIMATEUR

L'équipe d'animation se doit d'assurer et veiller à la sécurité affective, morale et physique des enfants qu'elle encadre (obligations réglementaires).

La sécurité affective

- L'animateur est un modèle pour l'enfant, donc son attitude est exemplaire ;
- Il assure des journées conviviales, amusantes et de détente ;
- Il veille à l'équilibre affectif et au bien-être des enfants ;
- Il signale à l'équipe pédagogique tout changement de comportement d'un enfant ;
- Il prend en compte chaque individu à part entière.
- En cas de problème, il sait adapter sa communication de manière personnalisée aux besoins de l'enfant tout en restant impartial (Cf. petit manuel du cas par cas) ;
- Il respecte les besoins et les rythmes physiologiques et psychiques de chaque enfant ;
- Il veille à l'intimité de chaque enfant ;
- Il ne crie pas sur les enfants ;

La sécurité morale

- L'animateur est un modèle, un exemple pour les enfants ;
- Le langage est adapté au public visé ;
- Le vocabulaire est varié et spécifique aux activités prévues ;
- L'intention pédagogique est constante, tant dans la vie quotidienne que dans les

activités ;

- Lors de conflits entre enfants ou de fautes, la sanction est adaptée à la faute et constructive ;
- L'animateur se garde de tout prosélytisme politique ou religieux ;
- Il parle de manière claire et intelligible, mais sans crier (respect du niveau sonore) ;

La sécurité physique

- La pharmacie : l'animateur est responsable de sa pharmacie et veille à sa tenue. Si des éléments manquent ou si la date arrive à échéance, l'animateur doit prévenir la direction. La pharmacie doit contenir obligatoirement :
 - antiseptique
 - compresse, sparadrap, pansements
 - ciseaux
 - pince à épiler
 - thermomètre
 - gants
 - livret de note et n° d'urgencesNous y rajoutons :
 - gel Hydro-alcoolique
 - crème solaire haute protection
 - dosette de granule homéopathique Arcica 9Ch (posologie 3 granules 3 fois par jour)
- Les fiches sanitaires sont consultées et prises en compte par l'équipe d'animation (allergies, recommandations spéciales) ;
- Les repas du midi sont mis en glacière réfrigérées dès l'arrivée des enfants. Les régimes alimentaires sont pris en compte et respectés ;
- L'animateur incite les enfants à se nourrir de façon suffisante et équilibrée, et si possible à goûter à tout. Mais, aucune contrainte n'est exercée pour forcer un jeune à manger un aliment donné ;
- Une bouteille d'eau est obligatoire dans le sac de chaque enfant et l'animateur veille à la réhydratation sur la journée ;
- L'animateur s'assure des besoins physiologiques des enfants (toilettes, sommeil...) ;
- Equipements supplémentaires de saison
 - crème solaire, casquetteL'animateur veille à ce que les enfants se mettent régulièrement de la crème solaire. S'ils n'ont pas leur propre crème solaire, il utilise celle de la trousse de pharmacie en vérifiant les déclarations d'éventuelles allergies sur la liste des enfants.
- Les vêtements et chaussures sont adaptés aux activités, à la nature et au temps ;
- Les activités sont encadrées et sécurisées par l'équipe d'animation, les consignes sont dûment expliquées ;
- L'utilisation d'outils spécifiques et les activités physiques sont prudentes et adaptées à l'âge des enfants ;
- La réglementation de la route doit être stricte et bien définie auprès des enfants.

ENCADREMENT DES ENFANTS ET CONSIGNES 0

La sécurité routière et en transport

- Le code de la route et les signalisations doivent être respectés ;
- L'utilisation des passages piétons est obligatoire ;
- S'il n'y a pas de passage piéton, bloquer les voitures 2 mètres en amont de l'endroit à traverser, sur les deux sens de circulation ;
- S'il n'y a pas de trottoir, marche sur le côté droit de la chaussée ;
- Privilégier le déplacement en rang par 2 qui facilite la cohésion du groupe et la responsabilisation en binôme, en insistant sur la coté sécuritaire de cette contrainte ;
- L'animateur doit toujours se positionner entre les voitures et les enfants ;
- les enfants doivent être assis dans les bus et attachés si la ceinture est présente
- L'animateur veille à installer les enfants avant de passer les tickets ;
- Il compte les enfants en montant et en descendant des transports ;
- Il veille à la tranquillité des enfants dans les transports pour respecter les passagers et la propreté ;
- Il est interdit de manger dans les transports ;
- L'animateur s'assure de l'état général du bus et du chauffeur.

La cohésion de groupe

- L'animateur mène des actions permettant de favoriser : le partage, l'entraide et la participation des enfants à travers des jeux et la vie quotidienne ;
- Il veille à l'intégration des nouveaux enfants ;
- Il veille au bien-être de chaque enfant au sein du groupe (timidité, intimité, expression...) ;
- Il favorise la communication.

Langage et comportement

- Le langage grossier, la violence et la moquerie sont proscrit ;
- L'animateur gère les conflits internes et externes.

Sanctions

Lorsqu'un acte doit-être sanctionné, l'animateur appliquera une sanction mesurée par rapport à la bêtise faite et le fera de manière à :

- Favoriser la prise de conscience lors de bêtises des enfants ;
- Encourager les explications entre enfants ;
- Apporter de la pédagogie lors d'une sanction ;
- Rendre acteurs les enfants en leur proposant de trouver eux-mêmes la manière de réparer leur bêtise ;
- Veiller à la régularité et à la justesse des sanctions prises ;
- Ne pas punir avec une privation d'activité, de jeux, repas, desserts...

Autonomie et responsabilité

- L'animateur veille à rendre les enfants responsables pendant les temps de vie quotidienne, sur les activités, pendant les trajets et pour le bien de l'environnement (mise en place de badges "rôle actif au sein du groupe") ;
- Il favorise l'apprentissage et la découverte par eux-mêmes ;
- Il contribue à la construction de l'enfant.

Environnement et parcs naturels

- L'animateur s'assure de laisser le parc visité propre ;
- Il participe à l'entretien des parcs visités ;
- Il respecte la faune et la flore et veille à ne pas détruire la biodiversité environnante ;
- Il veille à respecter le calme des parcs ;
- Il favorise la découverte du monde naturel ;
- Il encourage les actions éco-citoyennes.

RÈGLES DE VIE :

Tout le règlement a été étudié dans le but d'assurer la sécurité des enfants et de l'équipe pédagogique et pour répondre au projet éducatif et pédagogique. Ceci est **non-négociable**.

L'Accueil Collectif de Mineurs

Graines de fermiers s'engage à respecter la réglementation concernant:

- Le code civil ;
- Les accueils collectifs de mineurs ;
- La protection des mineurs ;
- Le code de la route.

Ce respect s'applique aussi bien à Graines de fermiers, qu'à ses partenaires et prestataires.

Le respect des autres est une valeur fondamentale également.

L'encadrement :

Taux égal à celui de la réglementation :

- Taux d'animateur diplômé est de 50% de l'effectif total au minimum.
- Taux d'animateur non diplômé est de 20% de l'effectif total au maximum.

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

- La qualification de chaque animateur est vérifiée par le directeur de l'ACM.
- Quasi-totalité des animateurs et directeurs bénéficient de formations internes à la pédagogie.

Les parcs naturels :

- Tous les lieux d'accueils ont été visités au préalable par le directeur et l'équipe d'animation.
- Toutes nos activités respectent des valeurs d'écocitoyenneté et de respect de l'environnement. Elles doivent limiter au maximum leur impact sur l'environnement.

Activités sportives :

- L'équipe d'animation accompagnant les jeunes est dans l'obligation d'exiger la présentation du diplôme de la personne encadrant l'activité sportive. En effet, certaines activités sportives sont réglementées et donc confiées à un prestataire, pour laquelle la réglementation prévoit une qualification spécifique (Brevet d'Etat...).

Équipe d'animation

Hygiène et santé

- La consommation de drogue et d'alcool est interdite ;
- Les fumeurs ne fumeront pas devant les enfants ;
- Les pauses seront prises selon les possibilités, le rythme de la journée et en toute sécurité pour les enfants ;
- L'hygiène corporelle devra être acceptable et la tenue vestimentaire sobres et en état ;
- Chaque membre de l'équipe d'animation doit posséder un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité et posséder les principaux vaccins à jour. Cette règle s'applique aussi à tous les enfants inscrits ;
- Les membres de l'équipe d'animation possèdent obligatoirement le PSC1 ;
- Si l'état de santé d'un jeune nécessite l'intervention du corps médical, la famille sera systématiquement informée ;
- Les membres de l'équipe ne donneront aucun médicament sans ordonnance ;
- Les médicaments mis sous la responsabilité de l'animateur seront sous la surveillance de ce dernier (respect de la température, à l'abri des enfants, disponible si besoin) ;
- la pharmacie sera entretenue par l'animateur (contenu, état, mise à jour du registre) ;
- Les fiches sanitaires de chaque enfant à charge seront dûment lues et retenues par les membres de l'équipe.

Pédagogie et sécurité

- L'animateur signalera à l'équipe pédagogique tout changement de comportement d'un enfant ;
- L'animateur veillera au bien-être affectif, moral et physique de son groupe ;
- L'animateur s'informerait de toutes recommandations concernant les enfants (fiches sanitaires, discussions avec les parents) ;
- L'animateur utilisera une pédagogie et des moyens de communication adaptés au public ;
- Toute prestation sera de qualité en respectant le projet pédagogique ;
- Tout comportement ne répondant pas au cadre prévu par la direction et en contradiction du projet pédagogique sera répréhensible ;
- La direction sera tenue au courant de tout changement de lieu, d'activité, ainsi que de toutes difficultés ou situations particulières ;
- L'animateur n'est pas autorisé à laisser partir un enfant avec une personne non déclarée comme personne pouvant récupérer l'enfant dans le dossier d'inscription, même si la personne est familière à l'enfant ;
- Le directeur du centre pourra confier l'enfant à un tiers qu'après un contrôle d'identité et vérification de l'Autorisation de Sortie du Centre de Loisirs fournie par la personne investie de l'autorité parentale ou du droit de garde (père, mère ou tuteur) lors de l'inscription. Le directeur refusera tout départ avec une personne qui ne sera pas mentionnée sur cette autorisation et en possession d'une pièce d'identité ;
- Il est interdit de lever la main sur un enfant ;
- La sécurité des enfants sera mise en avant (transports, déplacements, encadrement) ;
- Tout au long de la journée (de 8h à 18h) l'animateur devra connaître le nombre d'enfant dont il est responsable ;
- Les membres de l'équipe d'animation se gardent de tout prosélytisme politique, idéologique ou religieux.

Responsabilité professionnelle

- La ponctualité sera exigée, et tout retard doit être signalé à la direction. L'abus de retard sera répréhensible ;
- L'animateur devra fournir un justificatif suite à une absence ;
- La conscience professionnelle, le travail d'équipe et l'implication sont de rigueur ;
- Les téléphones portables sont autorisés à condition qu'ils n'interrompent pas le déroulement de la journée. L'usage personnel des téléphones sera exceptionnel ;
- Des réunions auront lieu afin de participer à l'amélioration du projet pédagogique, reconnaître les lieux visités, et préparer les plannings et le matériel ;
- Chaque animateur sera responsable du matériel pédagogique à sa disposition (entretien, rangement, inventaire). Des mesures seront prises si ces conditions ne sont pas respectées ;
- La direction s'assurera du bon fonctionnement de la structure tant au niveau réglementaire que pédagogique.

Parents et Enfants

- Les parents s'engagent à certifier exactes les informations données sur les fiches de renseignement et à remplir précisément les fiches sanitaires ;
- Les enfants ne partiront qu'avec des personnes mentionnées dans la fiche de renseignement ;
- Une carte d'identité pourra être demandée ;
- Le vaccin DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) est obligatoire ;
- Il sera exigé de fournir une ordonnance pour tout médicament ;
- Un comportement de chacun adapté à la collectivité sera exigé. Si la direction estime qu'un comportement nuit fortement au bon déroulement de l'accueil, il peut décider de l'exclure ;
- En cas de difficulté sérieuse avec un enfant, de problème, d'accident ou de risque touchant les autres, nous garantissons aux familles concernées une information transparente, sincère et rapide.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ANIMATEURS

Des journées rassemblant l'équipe d'animation sont prévues avant le centre, afin de préparer les activités, former aux fonctionnements de l'accueil plein air, aux valeurs de l'association et aux besoins de l'enfant.

Seront également partagés certaines techniques d'animation, comme la construction d'objet divers, la connaissance environnement...

Tout au long des vacances, des livres, des fiches explicatives des parcs et des fiches d'activité seront à disposition des animateurs, afin de les aider dans leur préparation de jeux, activités manuelles, artistiques, culturelles...

De plus, la direction sera présente et soutiendra son équipe dans tous les temps de vie quotidienne et d'activités.

Elle fera un retour chaque soir et les animateurs pourront aussi faire leur demande en formation ou poser un problème (non urgent) le soir en réunion.

Un bilan de fin de période permettra à l'équipe d'évaluer les animations, les thèmes abordés et le travail d'équipe.

LA COMMUNICATION

Au niveau du centre

Les animateurs disposeront de deux classeurs :

- Le classeur de centre qui reste au point d'accueil, il comprend :
 - Récépissé de déclaration du séjour ;
 - Le registre des soins dispensés ;
 - Les qualifications attestation de vaccination des animateurs ;
 - Les fiches sanitaires des enfants ;
 - Le projet éducatif et le projet pédagogique de la période ;

 - Livret de formation et/ou convention de stages ;
 - Registre de contrôles techniques et de sécurité ;
 - Polices d'assurances obligatoires ;
 - Dossier technique amiante ;
 - Autorisation parental pour personnel mineur ;
- Le classeur de groupe, qui suit le groupe dans ses déplacements, il comprend :
 - Les numéros d'urgence et adresses (services de secours d'urgence et centre antipoison) ;
 - Le registre de présence des enfants (listing avec les téléphones des parents, les particularités des fiches sanitaires...).

Sont affichés dans le centre :

- Les numéros d'urgence et adresses (services de secours d'urgence et centre antipoison) ;
- Le tableau des horaires de travail du personnel ;
- Le tableau de congés et de repos du personnel ;
- Les adresses et n° de téléphone de l'inspection du travail et du service médical du travail ;
- L'interdiction de fumer et de vapoter dans les locaux.

Les membres de l'équipe pédagogique utilisent leurs messageries électroniques pour communiquer tous documents nécessaires à l'organisation et sont joignables sur les lieux d'animation via à leurs téléphones portables.

Communication externe

Afin de rendre notre accueil disponible à tous, et dans l'idée de faire connaître nos valeurs :

- Nous apparaissions dans le guide jeunesse de la ville ;
- Nous nous faisons connaître auprès des autres accueils de loisirs ;
- Nous distribuons des flyers lors de manifestations ;
- Nous avons un site détaillé sur nos actions ;
- Nous avons une boîte mail directement rattachée à l'ACM ;
- Nous avons une lettre "info parents" disponible sur demande ;
- Nous envoyons par mail les documents nécessaires à l'inscription des enfants ;
- Après chaque période d'accueil, un retour et des photos seront envoyés aux parents.

LES PARTENAIRES

Les différents partenaires :

- La ferme pédagogique "Brin de laine"
 - Mise à disposition des animaux de la ferme ;
 - Création d'un potager ;
 - Ateliers spécifiques en lien avec les métiers de l'agriculture ;
 - Lieu de repère pour les enfants.
- Les parcs naturels départementaux :
 - Découverte de la biodiversité animale et végétale ;
 - Possibilité d'appui de connaissances auprès des responsables des parcs.
- Le Conseil Général :
 - Aide financière participante aux ACM.
- La maison des associations.
- La maison de l'environnement.
- Pôle Economie Solidaire (PEcoS).

EVALUATION DE L'ACCUEIL

Pour que la démarche pédagogique choisie soit complète, il faut pouvoir évaluer les résultats des différentes étapes de notre action : en amont de la période d'accueil, au moment de l'accueil et après l'accueil.

Ces différents temps d'évaluations nous permettent d'ajuster nos actions en fonction des résultats obtenus. Nous capitalisons les points positifs et portons un œil critique, dans une visée de progression, sur les points négatifs. L'évaluation a pour objectif de favoriser la progression et la prise de décision.

Les critères évalués sur cette période sont signalés dans ce document par une étoile^①.

Au cours de cette période nous ferons :

- Un point quotidien : Evaluation en fin de journée : 15 min de retour avec les équipes d'animateurs sur leur journée, portant sur les différents points cités dans le tableau ci-dessous.
- Un point hebdomadaire les jeudis soir portant sur le matériel, la sécurité, les problèmes rencontrés. Nous statuerons sur les problèmes nécessitant une prise de décision de l'équipe pédagogique.

Nous réaliserons également un bilan factuel du centre début septembre traitant des aspects matériels et organisationnels.

Semaine du _____ au _____ Graines de fermiers _____ ans

EVALUATION					
Intérêt pédagogique de l'activité et atteinte des objectifs					
Encadrement (activité, transport, repas, gestion des enfants, réglementation)					
Entente entre animateurs (Communication, partage des tâches)					
Matériels prévus (suffisant, cassé, perdu...)					
Organisation (temps de trajet, mise en place des activités)					
Sécurité (en activité, transport, blessure)					
Comportement enfants cohésion groupe → autonomie, responsabilité→ motivation pdt activités →					
Points positifs					
Points négatifs					

Activité tip-top de la semaine			
Classement des activités par les enfants (à la majorité et pourquoi ce choix)	n°1	n°2	n°3

À noter par l'expression du visage d'un bonhomme + commentaires